



Rue d'Oche 3a ✓ 1920 Martigny
coudedurhone@erev.ch
téléphone secrétariat 078-654 26 48 (mardi-vendredi)
téléphone concierge 079-723 61 01
www.coudedurhone.ch

Salles du Coude du Rhône

Contrat de location

Coordonnées du preneur de location

Nom _____ Prénom _____ Société _____

Adresse _____

Téléphone _____ e-mail _____

Réservation

Date _____ Heures _____

Salle Rive gauche

81 m² (50 personnes max)

- ½ journée, CHF 50.00
(max 4h hors repas)
- soirée, CHF 75.00
(dès 18h jusqu'à minuit)
- journée, CHF 125.00
- récurage CHF 30.00

Salle Rive droite

136 m² (70 personnes max)

- ½ journée, CHF 100.00
(max 4h hors repas)
- soirée, CHF 125.00
(dès 18h jusqu'à minuit)
- journée, CHF 250.00
- récurage CHF 45.00

Salles Rive gauche et Rive droite

217 m² (120 personnes max)

- ½ journée, CHF 150.00
(max 4h hors repas)
- soirée, CHF 150.00
(dès 18h jusqu'à minuit)
- journée, CHF 300.00
- récurage CHF 60.00

✓ Parking du Temple gratuit.

✓ Caution de CHF 200.- est demandée et restituée en fonction de l'état des lieux et du respect du règlement.

Suppléments

- utilisation de la cuisine, CHF 50.00
- location sono CHF 50.00
- location beamer CHF 20.00
- nettoyage en sus (aspirateur – cuisine – sanitaires) CHF 30.00 l'heure

Reddition des clés et inventaire, le _____

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation et des conditions de location. Il s'engage à verser le montant de la location au moment de la remise des clés.

Fait à Martigny, le _____

Signature du locataire : _____

Signature du représentant de la paroisse : _____



Rue d'Oche 3a 1920 Martigny
coudedurhone@erev.ch
téléphone secrétariat 078-654 26 48 (mardi-vendredi)
téléphone concierge 079-723 61 01
www.coudedurhone.ch

Salles du Coude du Rhône

Règlement d'utilisation

Réservation

La réservation est effective lorsque la caution de CHF 200.- est versée.

Si vous renoncez à la location après avoir versé la caution, celle-ci vous est restituée à 100% jusqu'à 30 jours avant la date prévue, 50 % jusqu'à 15 jours puis 0%.

Prise en charge

La remise des clés se fait selon arrangement avec la personne responsable et le montant de la location est versé au comptant à ce moment-là.

L'utilisation du beamer et du matériel de sono doit faire l'objet d'une demande préalable, l'explication et la mise en service se fait au moment de la prise en charge.

L'utilisation d'une sono privée ou d'instrument de musique ne doit pas engendrer trop de bruit surtout après 22h00.

Remise de la salle

Le retour des clés et le constat de l'état des lieux se fait selon arrangement avec la personne responsable.

Lors de dégâts éventuels survenus durant l'utilisation des locaux, le constat en est fait par les représentants des deux parties et la responsabilité est établie.

Nettoyage

Le nettoyage final (récirage) pour que la salle soit utilisable pour la prochaine location est effectué par notre concierge selon les tarifs mentionnés.

Nous vous prions cependant de ranger les chaises et de nettoyer les tables, de balayer les sols, de faire la vaisselle et de contrôler les sanitaires.

Les extérieurs, parking et perrons, doivent être nettoyés et les débris ramassés.

Si lors du retour des clés, des anomalies sont constatées, celles-ci seront facturées CHF 30.- l'heure, et prises sur le montant de la caution.

Poubelles

Les bouteilles vides et les PET seront emportés par vos soins. Les déchets seront mis dans les sacs à poubelle taxés que vous aurez apportés et déposés dans le container situé près de notre boîte aux lettres. En cas de non-respect de ces dispositions une retenue de Frs 20.- au minimum sera effectuée.

Nuisances

L'utilisation des salles du Coude du Rhône est soumise au respect du règlement communal de police de Martigny. Par conséquent, nous vous prions de respecter les indications suivantes :
Après 22h00, les chaises et les tables surtout ne doivent pas être déplacées et les fenêtres doivent rester fermées par souci du confort des voisins.

La caution n'est plus restituée s'il y a des nuisances sonores après 22h00 avec plainte du voisinage. De plus si la police doit intervenir, un montant de CHF 250.- relatif à l'intervention vous sera facturé.

Martigny, le

Signature du locataire

Signature du responsable